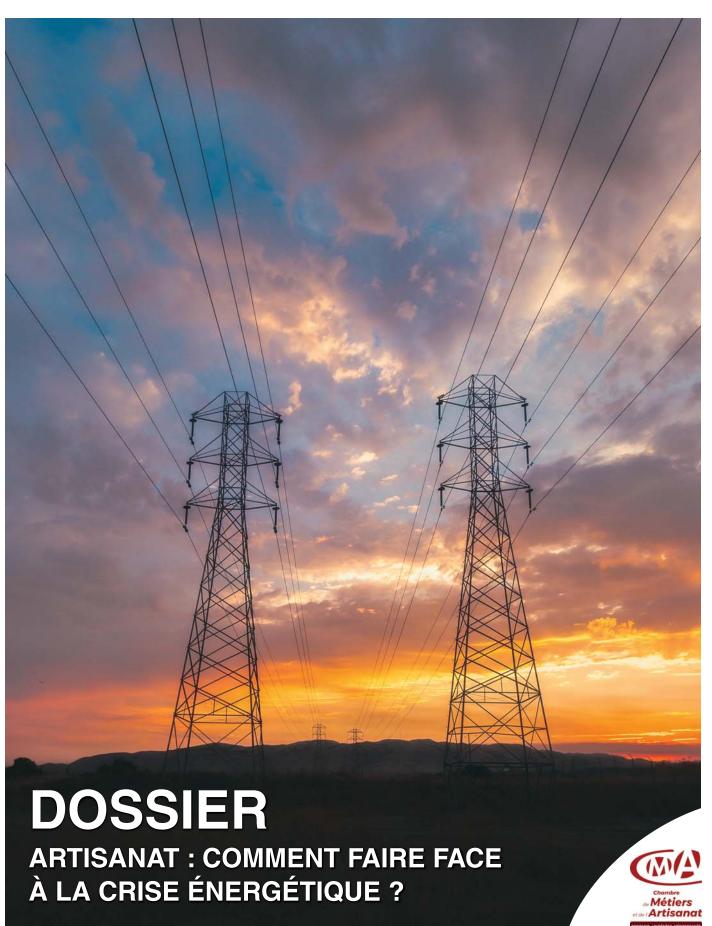
PERFORMANCE

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT







CONNECTIS FRANCE
Le Mas - 46340 DEGAGNAC
Tel : 06 07 87 40 95

www.connectis-France.com - f.papet@connectis-France.com

VIDÉOPROTECTION - FIBRE OPTIQUE - ALARME INTRUSION - ECRAN DYNAMIQUE GPON - Interphonie - Alarme Incendie PPMS - Sonorisation - Télévision - TNT - VDI



PERFORMANCE nº 68

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2023

BRÈVES / ACTUALITÉS

Présentation du réseau des Ambassadeurs

Ouverture du restaurant d'application

14 artisans reçoivent le label Eco-défis

Deux chefs Danois en visite à Cahors

DOSSIER 6-13

Artisanat : comment faire face à la crise énergétique ?

ÉCOLE DES MÉTIERS DU LOT 14

Les apprentis récompensés

ORGANISATIONS 17-18 PROFESSIONNELLES

L'U2P signe un accord sur le partage de la valeur

Fête de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie lotoise

Nouveaux Présidents pour l'U2P 46 et la maison de l'artisan

FBTP 46 : Matériaux de construction, le dispositif d'analyse des coûts de production est lancé

AGENDA 18

Photo de couverture : ©freepik



Performance - Magazine trimestriel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot. Directeur de la publication : François Breil - Comité de rédaction : Christophe Ribayrol, Nathalie Redon, Marie Beaudrier.

Rédaction, photographies, régie publicitaire et coordination : Fabrice Clary - FC.com - 06 82 14 68 23

Email: fc.com@wanadoo.fr

Réalisation, mise en page : Duo Graphic.

Impression: Antoli imprimeur.

N° ISSN : 1240-442X. Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, Rue St Ambroise à Cahors Tél. 05 65 35 13 55 Fax. 05 65 30 17 64 Email : cm46@cm-cahors.fr - www.cma-cahors.fr



5

Vous n'êtes pas seuls!

Après la Covid-19, la crise de l'énergie impacte pour un temps les acteurs du territoire en général et le secteur de l'artisanat en



particulier. Le dossier de ce nouveau magazine Performance traite des tenants et aboutissants de cette situation et met en exergue les aides de l'Etat dédiées en particulier à certains métiers de bouche. Vous n'êtes pas seuls. Alors n'hésitez pas à vous rapprocher si nécessaire des agents du service économique de votre chambre consulaire. La solidarité est l'une des clés de notre résilience. Ensemble, nous parviendrons à passer ce cap. Car plus que jamais dynamique, le secteur de l'artisanat demeure le premier acteur économique du département, avec 7000 entreprises artisanales et quelques 13000 salariés. Sans oublier la relève! La dernière soirée de remise de diplômes des apprentis de l'Ecole des Métiers du Lot en atteste (lire la rubrique dédiée dans ce numéro). Elle a vu la récompense de jeunes apprenants aussi impliqués que déterminés. Eux aussi ont du et su se dépasser pour parvenir à toucher du doigt leur rêve, celui de devenir les artisans de demain. excellente année 2023.

François Breil,
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
Chambre de niveau départemental Lot



- Nettoyage de locaux professionnels
- Désinfection
- Dératisation



05 65 35 59 64 Pech Biel - 46090 LE MONTAT sellen-proprete.fr



À CAHORS - 111 BD GAMBETTA À FIGEAC - 2 RUE DE LA RÉPUBLIQUE N°Cristal) 09 69 39 3000

www.viasante.fr



mutuelle

GROUPE AG2R LA MONDIALE









WWW.MEUBLES-GUIRAL.FR

ESPERE-46090 05 65 30 92 72

Présentation du réseau des Ambassadeurs

Dans l'après-midi du 17 janvier dernier, François Breil président de la CMA du Lot a présenté le "Réseau des Ambassadeurs" en présence de Frédéric Atlan vice-président de la CMA, de Jean Michel Pangrazzi responsable qualité en charge des conventions par-

tenariales, de Sarah Delpech en charge de la mise en relation entre jeunes et entreprises et de Delphine Vignals conseillère au service des entreprises. Le réseau des ambassadeurs a été



imaginé pour inciter l'orientation du public jeune et adulte en reconversion vers les métiers de l'artisanat. L'artisanat demeure un des premiers employeurs du département. Enfin, avec 45% des dirigeants de plus de 50 ans, la transmission d'entreprise demeure un enjeu essentiel pour notre territoire. Cette action fait l'objet d'un accompagnement financier du Fonds européen de développement régional et reçoit le soutien financier du Conseil départemental du Lot. Le principe? Rapprocher les étudiants, les jeunes non scolarisés, les demandeurs d'emplois ou adultes en reconversion du réseau d'artisans ambassadeurs constitué sur le département, hors stage obligatoire de 3e. La mise en relation entre le jeune et le chef d'entreprise est pilotée par la CMA. Pour plus de renseignement contacter Sarah Delpech ou Delphine Vignals au 05 65 35 13 55.

Deux chefs Danois en visite à Cahors

Dans le cadre de l'année du Danemark à Cahors, les Bonnes Tables du Lot et l'Ecole des Métiers du Lot ont invité deux chefs de Copenhague (Laura Trillot cheffe du restaurant "Den

Vandrette" et Jonas Holm chef du palace "Nimb" à Copenhague) pour un séjour de 3 jours début février dernier sur la thématique de la gastronomie lotoise, scandinave et de la truffe. Etaient au programme, un échange entre chefs et apprentis cuisine BP 2e année (qui dans le cadre du pro-



gramme Erasmus + s'étaient rendus en novembre dernier au Danemark) ; une visite de vignerons et du patrimoine lotois ; une matinée découverte autour de la truffe et du cavage, suivi d'un brunch chez Pascal Bardet et la découverte du marché aux truffes de Lalbenque. En point d'orgue de ce séjour, six chefs des Bonnes Tables du Lot ont élaboré, en partenariat avec les deux chefs danois, un repas de prestige autour de la truffe ouvert au public. Ce dernier s'est tenu le 7 février dernier au sein du restaurant d'application de l'EDM du Lot.

Ouverture du restaurant d'application

Le restaurant d'application de l'Ecole des Métiers du Lot a ouvert ses portes au grand public le 3 janvier dernier. Ce restaurant de 30 places a été entièrement repensé en même temps que la restructuration de l'Ecole des Métiers du Lot, chantier terminé en octobre 2021. Sébastien Grimal, responsable d'unité pédagogique des métiers de l'alimentaire et de l'hôtellerie, a coordonné la mise en place de cette nouvelle offre, aidé de l'équipe pédagogique composée de Dominique Campergue et Maxime Moreau, professeurs de cuisine et de Véronique Massias, professeur de restaurant. Ces derniers encadrent des apprentis du CAP jusqu'au BP. Le restaurant est ouvert au grand public les mardis et jeudis midi de janvier à juin sur réservation. Le ticket moyen avoisine les 18 euros hors boissons et fromages, avec un règlement par carte bleue ou par chèque. Son nom, "Saveurs & Savoirs", a été choisi par un comité de sélection composé d'apprentis, d'élus et des collaborateurs de la CMA. Modalités de fonctionnement et de paiement du restaurant d'application consultables sur le site internet de l'Ecole des métiers du Lot : www.edm-cahors.fr

14 artisans reçoivent le label Eco-défis

François Breil président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot et Catherine Marlas Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy



organisaient le 14 décembre dernier chez France Noyer à Assier (entreprise de fabrication de placage de bois français), la cérémonie de labellisation "Eco-défis des artisans et commerçants". Les médaillés d'or sont : Christelle Bravo de l'entreprise Nid'En'Ô (cabanes insolites) à Lamothe Fénelon : Agnès Aubertin de France Noyer (scierie, tranchage de bois) à Assier. Les médaillés d'argent : Druart de la société Aquaroc (chauffagiste/vente de poêle) à Rignac ; Eric Jacquart de Lotoquine (imprimerie/fabriquant de jeux) à Cambes ; Franck Vidal du gîte des 7 pèlerins (gîte d'étape) à Couzou ; Marine Paillas de Mon salon en camion (coiffure mixte) à Gramat ; Eric Chevalet de Parlons savons (fabriquant de savons) à Pern ; Eric Jacquart d'A+B communication (imprimerie) à Cambes ; Michel Lavardet de plume du Causse (abattage de volailles) à Gramat ; Jérôme Peyramaure d'Ebeno (ébéniste / fabriquant de meubles) à Theminettes. Les médaillés de bronze : Valérie Durillon de La p'tite boutique de Val'heure (horlogerie) à Cajarc ; Florent Kaufholz de la Nouvelle imprimerie Gramatoise (imprimerie) à Gramat ; Benjamin Remond (luthier) à Durbans ; Roman Wawrzyniec de RTS (travaux d'accès difficiles) à Fontanes.



ARTISANAT

Comment faire face à la crise

La crise énergétique impacte de plein fouet les entreprises artisanales de l'alimentaire.

La dernière enquête de la CGAD révèle qu'une entreprise alimentaire de proximité sur 10 a subi une hausse des prix de l'énergie (gaz/électricité) de plus de 40% et même plus généralement, qu'une entreprise sur 10 a subi une hausse de l'électricité de plus de 50%! Pour amortir le choc tarifaire de cette hausse des prix de l'énergie, les artisans de l'alimentaire peuvent bénéficier d'aides et agir sur leur consommation d'énergie en modifiant leurs pratiques.

- « Les artisans impactés ne sont pas seuls » affirme en préambule Vincent Fromenteze responsable du service économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot.
- « Sur ce dossier, nous avons défini une coordination avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) du Lot afin d'apporter un soutien le plus efficace possible aux artisans des métiers de bouche lotois impactés par la crise énergétique ». Dans ce souci d'efficacité un référent départemental a été spécialement désigné par la DGFIP pour accompagner les artisans concernés.

Antoine Beuchet conseiller départemental à la sortie de crise 06 23 64 07 85 codefi.ccsf46@dgfip.finances.gouv.fr est ainsi la personne idoine pour répondre à toutes questions d'ordre général sur les dispositifs d'aide ou sur votre dépôt de demande d'aides (lire à ce sujet l'interview de Michel Savarit administrateur des Finances publiques adjoint du Lot). « Dans le même temps, en sus des différentes missions qui leur sont dévolues, les agents du service économique de la CMA ont mis en place depuis janvier une opération de "phoning" auprès des artisans concernés, à commencer par les boulangers et les bouchers.

« Sur le seul mois de janvier, une centaine d'appels directs ont abouti (sur quelques 300 appels passés). Cela nous a permis notamment d'évaluer les difficultés rencontrées par les artisans et de les faire remonter à la Préfecture du Lot, d'expliquer enfin aux artisans contactés la procédure à suivre pour mobiliser l'aide à laquelle ils sont éligibles, les démarches à entreprendre et le cas échéant de les rediriger vers le



Vincent Fromenteze

référent DGFIP ou vers leur expertcomptable.

Pour l'heure, les hausses de l'électricité touchent principalement les boulangers pâtissiers et les bouchers-charcutiers dont les équipements (chambres froides, fours vitrines réfrigérés...) sont particulièrement énergivores.

Les métiers de la restauration (traiteurs notamment) sont également touchés.

Sans préjuger de l'avenir, ces augmentations laissent augurer de futures difficultés pour ces entreprises, notamment en termes de trésorerie.

Pour beaucoup, les augmentations sont avérées depuis le 1^{er} janvier dernier

Par ailleurs, nous avons également appris via une annonce du 3 janvier dernier de la Première ministre Elisabeth Borne, que les 33 000 boulangers de l'Hexagone pourraient « demander le report de leurs impôts et cotisations sociales » afin de soulager leur trésorerie

Embrayant le pas à l'Etat, la Région Occitanie a de son côté souhaité intervenir pour aider les artisans boulanger les plus lourdement touchés par la hausse des prix de l'énergie en 2023 (cette aide prend la forme d'une subvention de fonctionnement forfaitaire. A destination des entreprises dont les factures 2023 sont 2 fois supérieures à celles de 2021 et dont les factures 2023 représentent au moins 6 % du CA 2021). Cette aide pourra être complétée par les EPCI qui se seront positionnés.

Plus de renseignements auprès du Service économique de la CMA du Lot : 05 65 35 13 55.

Mail: f.mergel@cm-cahors.fr

énergétique?

PAROLES D'EXPERTS

Michel Savarit, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle expertise.

Arrivé à Cahors en septembre dernier, Michel Savarit gère le "back office" des finances publiques qui traite des sujets relevant des affaires juridiques, de l'action économique, du contrôle fiscal, de la comptabilité de l'Etat et de la fiscalité directe locale.

Son ressenti de la situation face à la crise énergétique rejoint « le besoin impérieux de communiquer pour faire connaitre les dispositifs mis en place en 2022 et 2023 et les mobiliser en temps utiles.

Pour le mois de janvier, nous avons seulement reçu une trentaine d'appels » précise Michel Savarit, parmi lesquels des situations de hausse, soit pour se renseigner sur les dispositifs, soit pour être accompagnés sur le Guichet d'Aide ». J'explique ce chiffre en "trompe l'œil" par la date de signature des contrats énergétiques.

En effet, de nombreuses entreprises ne sont pas encore exposées à la hausse tarifaire parce qu'elles ont signé leurs contrats juste avant le début de la crise, et ces derniers n'ont pas encore été renouvelés.

Il est très important de faire connaître les dispositifs d'aide et que les personnes concernées soient accompagnées au plan local pour les activer. Pour ce faire, l'une de nos priorités a été de prendre contact avec la CMA et la CCI du Lot, partenaires avec lesquels nous travaillons régulièrement pour présenter nos missions.

Nous travaillons dans le même sens.



dans l'intérêt des entreprises du Lot. En janvier dernier, dans le cadre d'une réunion sous l'égide de la Préfète et du directeur départemental des Finances



Michel Savarit

Publiques, nous avons présenté et expliqué les différents dispositifs d'aide à destination des entreprises qui sont, au plan local, porté par un conseiller départemental chargé d'accompagner les entreprises dans leurs démarches.

DES DISPOSITIFS ADAPTÉS AUX ENTREPRISES

Il existe quatre dispositifs: le premier dispositif, c'est le "bouclier tarifaire". Il s'applique automatiquement pour les TPE (moins de 10 salariés et CA inférieur à 2M€) qui sont au tarif réglementé (détentrices d'un compteur d'une puissance inférieure à 36 Kilo Volt Ampere ou Kva). Ces entreprises artisanales bénéficient d'une hausse limitée à 15% sur 2023 sur le prix moyen (en tarif bleu).

Les TPE qui ne sont pas au tarif réglementé doivent envoyer une attestation (disponible sur www.impot.gouv) à









CAPEB ARTISANS DU BÂTIMENT

(Articonacida Critimum Plus forts, Ensemble.

La CAPEB, un accompagnement au quotidien pour les artisans du bâtiment!

- Pour vous simplifier la vie, la CAPEB vous propose des solutions pratiques
 - Le logiciel Btech pour **calculer vos prix**
 - Des documents « prêts à l'emploi » : devis types, constats de réception de chantier, modèles de bulletins de paie, ...
 - Des guides (guide de l'artisan du bâtiment employeur; des aides à l'embauche; de l'artisan travaillant seul; du champ d'application de la TVA...)
 - Une bibliothèque technique avec plus de 2 000 cuvrages accessibles
 - Des tarifs préférentiels sur les ouvrages du CSTB
 - Un pack Nouvel Employeur avec de nombreux outils
 - Un abonnement au Bâtiment Artisanal, son journal, premier tirage de la presse professionnelle

Pour l'obtention des signes de reconnaissance, la CAPEB vous assiste

- Obtention du CIP (certificat d'identité professionnelle) / CIP Patrimoine
- Des marques de reconnaissance : PG, Charte Accessibilité, Lot Solaire...
- Signes RGE: QualiBois, QualiPAC, QualiSol, Chauffage +, Ventilation +, Qualibat...

La CAPEB est une
organisation qui défend
l'artisanat, fait la promotion de
ses valeurs et vous représente
auprès des pouvoirs publics.
Pour être épaulé par une
structure qui vous soutient
pour vos démarches
administratives et juridiques,



\textstyle La CAPEB du Lot c'est aussi...

- Des formations professionnelles
- Des réunions techniques conviviales pour échanger avec d'autres artisans
- Des économies ! Grâce à nos partenaires, profitez de nombreuses réductions.

Artisans, rejoignez la CAPEB du Lot!

CAPEB 46

Rue Saint Ambroise 46000 CAHORS 05 65 35 08 01 capeb46@u2p46.fr



leur fournisseur d'énergie pour bénéficier également du bouclier tarifaire.

Le deuxième dispositif concerne les TPE disposant d'un compteur supérieur à 36 KVA et qui ont renouvelé leur contrat en 2022, autrement dit au pire moment. Elles bénéficient d'un prix moyen annuel plafonné à 280 euros le Mega Watt Heure (Mwh). Pour en bénéficier, elles doivent envoyer la même attestation que précédemment, après avoir coché une case, à leur fournisseur d'électricité.

Le troisième dispositif concerne les TPE qui ont un compteur supérieur à 36 KVA et toutes les PME (moins de 250 salariés, avec un chiffre d'affaires de moins de 50 M€ et/ou moins de 43 M€ d'actifs). Ces entreprises bénéficient de l'amortisseur. Dans ce cas, l'envoi de l'attestation au fournisseur d'électricité permet la prise en charge par l'Etat de la moitié de la hausse audelà de 180 euros et jusqu'à 500 euros du Mwh. (Exemple : j'ai un tarif à 380 € du Mwh. 380 - 180 = 200. L'état prend alors en charge 100 € du Mwh).

Ces 3 premiers dispositifs nécessitent uniquement d'adresser une attestation à son fournisseur d'énergie, avant le 31 mars 2023.

Ils sont donc faciles à mobiliser.

Le quatrième dispositif ou "Guichet d'Aide", s'applique aux TPE et aux PME qui ont vu augmenter le prix de leur énergie d'au moins 50% par rapport à 2021. Leur dépense d'énergie doit alors représenter plus de 3% de leur chiffre d'affaires de la même période 2021 (deux conditions cumulatives parfois plus difficiles à remplir). Dans ce cas, il est conseillé de faire une simulation sur le site:

www.impots.gouv.fr/Aide Gaz Electricité/Accéder au simulateur.

Frédéric Dardy Président des Experts comptables du Lot : « le niveau de résistance des clients impactés va dépendre de la santé financière de leur entreprise ».

L'association des Experts comptables du Lot compte une vingtaine d'adhérents, elle est partenaire des institutions locales et notamment la CMA du Lot depuis près de vingt ans. A sa tête depuis 6 ans, Frédéric Dardy constate que « depuis le début de l'année, peu de factures de nos clients ont été multipliées de façon exponentielle ».

La majorité de nos clients lotois sont à l'image des entreprises du territoire à moins de 36 KVA et sont donc pour l'instant peu impactés, car couvert par le bouclier tarifaire.

La situation est plus anxiogène pour les entreprises concernées par l'amortisseur tarifaire, car même si elles sont beaucoup moins nombreuses dans le département, elles peuvent ne pas avoir de vision exhaustive de l'impact. Certains dirigeant ont du mal à récupérer l'information, d'autres ont "la tête dans le guidon" ou ne sont tout simplement pas ou peu équipés ou >



Contact

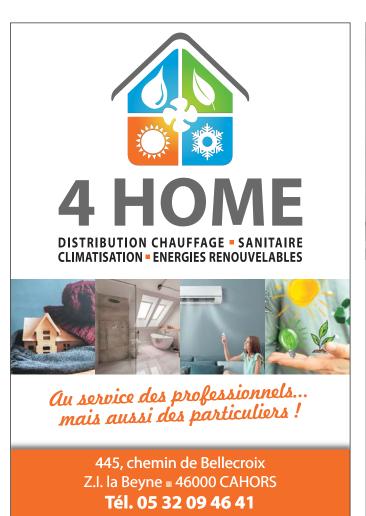
Pour toutes questions d'ordre général sur les dispositifs ou sur votre dépôt de demandes d'aides : 0 806 000 245 (service gratuit) et Antoine Beucher, conseiller départemental à la sortie de crise : 06 23 64 07 85

Mail : codefi.ccsf46@dgfip.finances.gouv.fr





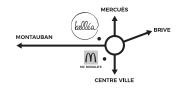
* Offre groupée de services, réservée aux personnes physiques agissant pour les besoins de leur activité professionnelle et exerçant sous le statut d'Entrepreneur Individuel, soumise à conditions. Tarif en vigueur au 17/10/22, susceptible de variations. Ouverture définitive du compte et octroi des moyens de paiement réalisés sous réserve d'acceptation du dossier. Les produits et services de l'offre Eko Pro peuvent être souscrits séparément : renseignez-vous auprès de votre conseiller ou sur credit-agricole fr/ca-nmp. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 219 avenue François Verdier - 81000 ALBI - 444 953 830 RCS ALBI - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259. Crédit photo : Getty image





Belléa Hémisphère-Sud se spécialise dans l'éclairage le mobilier et la décoration, et propose la solution de remplacement d'éclairage efficace pour faire des économies d'énergie et participer à la sauvegarde de l'environnement. A la clé, une réduction de votre consommation électrique et des coûts de maintenance, une meilleure qualité d'éclairage, des luminaires plus écologiques.

Le lundi de 14h à 19h Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19 h



Rue Saint-Etienne Rond-point de Regourd 46000 Cahors 05 65 53 64 03

magasin@bellea.fr





Frédéric Dardy

encore sont noyés par l'information. Certains ont signé des contrats récents et seraient épargnés, d'autres enfin, ont du mal à lire en détail leurs factures avec les heures à tarifs différents, les périodes de crètes (...).

Pour ceux dont le montant représente plus de 3% du CA 2021, il faut prendre du temps pour remplir les formulaires et avoir une comptabilité à jour permettant de mensualiser les informations.

Avouons que ce n'est pas évident et que le Comité Départemental de Sortie de Crise joue son rôle sur ce point. Dans le Lot, la profession a commencé à discuter avec ses clients de la problématique du plan de résilience début octobre, soit bien en amont.

Nous recevions en janvier dernier, de notre Ordre, les principales adresses mail où il fallait envoyer l'attestation, signalons que la trame de cette dernière n'est sortie que fin décembre, soit en même temps que le décret d'application. Enfin, les fournisseurs déployaient « en même temps » des applicatifs de saisie directe des attestations sur mobile auprès de leurs clients, enjoignant de ne pas fournir l'attestation deux fois... Actuellement, EDF serait débordé par de nombreux usagers qui veulent quitter leurs fournisseurs actuels (il en existe une quarantaine en France) pour revenir chez eux et le fournisseur historique aurait du mal à suivre pour mettre en œuvre ces nouveaux contrats, ce qui augmente les difficultés.

Le niveau de résistance des clients impactés va dépendre de la solidité de leur modèle économique, autrement dit de la santé financière de leur entreprise. La difficulté est accentuée par le fait que les entreprises impactées ont parfois déjà un passif qui s'est accru avec la crise sanitaire, avec les PGE à rembourser et/ou un éventuel échéancier de charges sociales différées durant la période Covid ».

Enfin pour conclure sur une note optimiste, on pourra signaler que le prix de marché du gaz a, à ce jour, littéralement fondu depuis le début de la crise et qu'en matière d'énergie, comme en tout, le pire n'est jamais certain.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre cabinet comptable ou du représentant de la sortie de crise de la DGFIP.

La liste des membres de l'association des experts comptables du Lot est consultable à la CMA du Lot. Tel : 05 65 35 13 55.

PAROLE D'ELU



François Breil président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot : « les artisans vont devoir s'adapter »!

« Les artisans

subissent brutalement cette crise énergétique, ce qui ne leur a pas permis de se préparer. Les métiers de bouche sont les plus touchés, mais tous les artisans (les métiers du bâtiment, les métiers d'art, les carrossiers...) seront malheureusement impactés à plus ou moins long terme. La chambre consulaire se mobilise via son service économique. Et si nous aiguillons les artisans vers les dispositifs mis en place par l'Etat, nous nous rendons compte que même certaines entreprises saines et performantes peuvent être en difficulté, avec d'ici l'été, de potentielles conséquences sur l'emploi. Certaines entreprises seront tentées de licencier ou de ne pas renouveler des contrats à durée déterminée. Des entreprises artisanales risquent aussi de ne plus jouer le jeu de l'alternance et de la formation, ce qui serait très regrettable pour l'avenir de notre secteur d'activité. Et si les artisans sont dotés d'une forte capacité d'adaptation et de résilience, ils vont devoir s'adapter (...), en recourant bien sûr aux aides de l'Etat, en augmentant un peu leurs prix, en fermant leur entreprise deux jours au lieu d'un, en réduisant leurs effectifs, en utilisant au mieux les tarifs heures creuses, en mettant en place des délesteurs pour optimiser leur puissance électrique et passer en dessous des 36 Kva ou lorsque c'est possible, en installant un deuxième compteur afin de passer d'un compteur jaune à deux compteurs bleus afin de bénéficier, à l'instar des particuliers, d'une augmentation de seulement 15% de leur facture d'électricité. Les services de la CMA sont et demeurent à leur disposition pour les conseiller.



Paroles d'Artisans

Sandrine et Jérôme Bisson de la Boulangerie "Au Pain Doré à Mercuès"



Sandrine et Jérôme Bisson sont installés au cœur de Mercuès depuis 2010 en tant que Boulangers pâtissiers. De 15000 à 18 000 véhicules passent chaque jour devant leur boulangerie. Gérante de l'entreprise artisanale, à la tête de 5 salariés, Sandrine Bisson est-comptable de formation. Son mari

Jérôme a été initié au métier par le père de cette dernière. « En 12 ans d'activité, nous n'avions jamais vu ça » explique-t-elle. Si durant la récente crise sanitaire, nous avions déjà été impactés par la hausse des matières premières (farine, beurre, sucre...), la hausse des prix de l'énergie est sans aucune mesure plus impactante encore. Notre contrat d'électricité vient à échéance en janvier et le prochain contrat

prévoit dès fin février une hausse de 400% de notre facture d'électricité, soit 10000 euros par mois au lieu de 2500. Nous consommons quelques 120 Kva, du fait de l'utilisation de nombreux équipements très énergivores : plusieurs fours, des chambres froides et des vitrines réfrigérées dans l'espace de

vente ». Sandrine et Jérôme Bisson ont dans un premier temps été informés par le syndicat de la boulangerie pâtisserie du Lot sur la possibilité de bénéficier d'un amortisseur d'électricité ou de l'accès au "Guichet d'aide" et sur les démarches à suivre pour demander ladite aide de l'Etat qui pourrait leur faire économiser jusqu'à 20% de leur facture d'électricité. « En suivant, j'ai envoyé l'attestation à mon énergéticien à EDF, mais je reste sans nouvelle, leur service clientèle étant dans le même temps injoignable. En attendant, nous avons entrepris d'adopter un comportement moins énergivore avec des actions concrètes : nous utilisons notre grand four boulanger la nuit en heures creuses et nous l'éteignons à 6h du matin, heure à laquelle commence les heures pleines. Dorénavant, nous ne rallumons plus de four en journée pour recuire les viennoise-

Philippe Escrozailles, Boucher Charcutier traiteur à Limogne en Quercy



Originaire de l'Aveyron, Philippe Escrozailles a démarré sa carrière à l'âge de 15 ans. Il s'installe à son compte en mars 1994 à Limogne en Quercy, y développe l'activité boucherie et la proposition de plats cuisinés. En 2001, il reprend une boucherie charcuterie à

Cajarc. En 2017, il déménage pour des locaux plus grands (400 m2 sur 2 niveaux) et mieux adaptés aux bonnes conditions de travail de ses 8 collaborateurs, avec des équipements aux normes (laboratoire, rails pour transport des carcasses, montecharge...). « Notre activité nous impose l'utilisation de beaucoup de matériels électriques » explique Philippe Escrozailles. « Nous avons 8 à 10 chambres froides qui

tournent en permanence, sans compter l'autoclave, les fours mixtes, les sauteuses de cuisson, les séchoirs (...) indispensables au "fait maison". Si en décembre, notre facture d'électricité avoisinait les 2600 euros par mois, d'après nos calculs, avec le nouveau

tarif d'EDF qui passe de 146 euros à 560 euros du Kwh, elle devrait passer à un peu plus de 7000 euros ». Au-delà d'être en contact régulier avec les services de la CMA, courant janvier dernier, l'artisan a assisté à une réunion organisée au sein de la Maison de l'Artisan à Cahors, en présence du chef des ventes d'EDF Midi-Pyrénées. Ce dernier nous a expliqué qu'au-dessus de 280 euros du KWH, l'Etat est censé prendre en charge une partie de la note d'électricité, mais j'avoue rester dans le flou pour l'instant quant à l'application effective de cette aide. Après 29 années d'activité, c'est une situation que nous n'aurions jamais pu imaginer. Pour l'instant, je ne me résigne pas à répercuter cette hausse sur le prix de vente de mes

J'essaie en revanche de réduire ma consommation d'électricité en éteignant

ries. Nous éteignons les vitrines réfrigérées durant la nuit, ce qui nous oblige à transférer nos produits dans les frigos. Le service économique de la CMA nous a appelé début janvier pour connaître nos problématiques et pour savoir si nous étions bien renseignés sur les mesures gouvernementales. Si on ne se sent pas seuls, la situation reste tendue, d'autant que

nous avons aussi des problèmes de main-d'œuvre. Nous recherchons en

vain un boulanger et un pâtissier.

De fait, nous travaillons de 12 et 14 heures par jour pour maintenir notre activité. Nous avons également été contraints d'augmenter notre baguette de 15 centimes. Nous essayons de maintenir à flot ce que nous avons bâti, mais craignons que la situation nous empêche d'investir dans du nouveau matériel, ce que nous faisions habituellement chaque année ».

2 bancs réfrigérés et une vitrine de notre magasin. Reste que mon mode de production ne me permet pas pour l'instant de travailler la nuit pour profiter des heures creuses de 22h à 6h du matin. Nous avons produit à la toque avant la hausse effective prévue en février.

Si je devais réduire la fabrication artisanale de mes spécialités (tripoux, farçous, pâté, jambon blanc...), nous ne serions plus dans l'esprit "Escrozailles". Si nous devions être en difficulté, ce serait un coup dur pour un village comme Limogne, commune rurale de 880 habitants. Notre inquiétude est légitime. Nous allons être contraint de ne pas renouveler l'un de nos salariés actuellement en contrat à durée déterminé, c'est regrettable, La sérénité n'est plus là... ». Chiffres clés de l'entreprise Escrozailles: 9 salariés CA: 1,6 millions d'euros.

PAROLES D'ELUS



Robert Bonal, président de la Maison de la Boulangerie pâtisserie du Lot : « 70% des boulangers ont renégocié leur contrat début 2022 »

Nous n'avons jamais connu une telle situation ! Après avoir enregistré des augmentations de matières premières, la hausse du carburant, l'augmentation des salaires de l'ordre de 8% (...) les tarifs de l'énergie explosent. Nos clients sont toujours là mais le panier moyen des consommateurs a baissé, d'autant qu'en 2022, nous avons été contraints d'augmenter deux fois nos prix. Le Lot compte 90 artisans boulan-

ger. Par chance, 70% d'entre eux ont renégocié leur contrat pour 3 ou 4 ans début 2022. Pour eux, la hausse n'est pas subie de plein fouet. En revanche, une vingtaine de boulangeries lotoises sont impactées en raison de leur consommation au-dessus de 36 KVA (en tarif jaune). Pour eux, les aides de l'Etat sont loin d'être suffisantes. Aujourd'hui, nous essayons de négocier des tarifs par le biais d'achats groupés d'électricité, avec à la clé des tarifs intéressants. Pour l'instant, personne n'a songé à jeter l'éponge, mais le pic des hausses tarifaires va arriver après le mois de mars, avec de nombreux problèmes de trésorerie à la clé. L'une des solutions serait que l'Etat mette le bouclier tarifaire du tarif jaune à 90 ou 120 KVA, solution sine qua non pour que toutes les entreprises artisanales soient soulagées ».



Laurent Flaujac, président des bouchers lotois : « hausse tarifaire et inflation de nos matières premières »

« Les bouchers charcutiers ont été les premiers à sensibiliser les décideurs sur le plan national, à commencer par Olivia Grégoire Ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises que notre confédération a rencontré courant décembre 2022. Plusieurs dossiers sensibles sont remontés en direct. Les représentants des chambres consulaires et des organisations professionnelles ont également été reçus à la Préfecture du Lot le 10 janvier dernier. Nous avons tiré la son-

nette d'alarme, fait remonter nos inquiétudes, d'autant que nous subissons dans le même temps une hausse sans précédent des matières premières (environ 40% de hausse du cours des bovins et des porcins en deux ans), sans possibilité de la répercuter sur les consommateurs. Dans notre département, certaines grosses boucheries sont très impactées depuis le 1er janvier et font appel à l'aide du guichet d'aide du paiement des factures. Pour compenser leur perte, certaines structures commencent à parler de licencier du personnel pour entrer dans la catégorie des entreprises de moins de 10 salariés. Plusieurs bouchers ont réorienté leur activité ou la diversifie. Des artisans ont même fait installer deux compteurs bleus pour alimenter leur agrandissement. D'autres encore concentrent leur activité de production sur 4 jours ». (Précision : le Lot compte 56 bouchers-charcutiers).



Philippe Jouclas, président des charcutiers traiteurs et président de la CGAD du Lot : « réduire l'embauche d'extras et de saisonniers »

« Les 9 charcutiers-traiteurs lotois ne sont pas pour l'instant en réelle difficulté, mais la hausse énergétique impacte leurs marges. On ne peut pas augmenter les prix, car de nombreux contrats sont déjà signés avec les clients pour des banquets, des manifestations. Les futures prestations seront en revanche réindexées, mais de façon raisonnable, autrement dit pas à hauteur des augmentations du tarif de l'élec-

tricité. Le coût des matières premières entre aussi en ligne de compte et la clientèle discute de plus en plus les prix. Pour compenser, nous allons être contraints de réduire à court terme l'embauche d'extras et de saisonniers, tout en restant vigilants quant à nos achats et aux prix de ventes. Dernière incertitude : concernant nos prochains contrats d'électricité, difficile de savoir s'il faudrait adhérer pour un an ou pour trois ans, car sait-on jamais, les cours de l'électricité pourraient être revu à la baisse à moyen terme... ».

Les apprentis récompensés

En fin d'après-midi
du 2 décembre dernier,
la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
organisait la remise
des diplômes
à une centaine d'apprentis
de l'Ecole des Métiers
et de l'Artisanat du Lot
dans le cadre de la salle
polyvalente la Prade
à Pradines.

Pour la circonstance, plusieurs personnalités avaient fait le déplacement. Jean-Paul Lacouture directeur de cabinet de la Préfète du Lot, Brigitte Rivière suppléante du député Aurélien Pradié, Chantal Lacassagne suppléante de la députée Huguette Tiegna, Serge Rigal président du Conseil départemental du Lot, Denis Marre Maire de Pradines et vice-président du Grand Cahors, Serge Crabié président d'honneur de la CMA du Lot et de la Chambre régionale de Métiers Occitanie, Bernard Sauvagnac président de la Maison de l'artisan et bien sûr, François Breil président de la CMA du Lot. Durant son discours d'ouverture, ce dernier a salué l'héritage de

Serge Crabié son prédécesseur, avant de rappeler « les valeurs identitaires de l'artisanat : la tradition, la modernité, la qualité, le dynamisme, la solidarité et l'engagement... ».

Tour à tour, la centaine d'apprentis représentant les différentes filières se sont présentés sur le podium, sous la houlette de Frédéric Atlan et de Christophe Ribayrol, respectivement viceprésident de la CMA du Lot et directeur de l'Ecole des Métiers du Lot, pour recevoir leur récompense : la filière bois, la filière maçonnerie et carrelage, les métiers du sanitaire/thermique et peinture, les métiers de l'automobile, ceux de l'alimentaire, les métiers de





Loïc
Plagnol
meilleur
apprenti
de l'Ecole
des Métiers

Natif de Montauban (82), Loïc Plagnol a passé sa scolarité dans une classe d'un collège d'Albias, adaptée aux jeunes dyslexiques. « J'ai découvert la filière artisanale lors de stages en entreprise » explique le jeune homme, qui s'est d'abord orienté vers la pâtisserie avant de s'initier au métier de cuisinier, d'abord chez un traiteur, puis, au sein d'un restaurant. « Bien décidé à passer un CAP cuisine, j'ai choisi d'intégrer l'Ecole de Métiers du Lot à Cahors, à Montauban, je n'étais accepté que dans le cadre un Centre d'Aide au Travail ».

A force de persévérance, Loïc obtient son CAP cuisine en 2 ans, avant d'enchaîner par un Brevet professionnel également en 2 ans, diplôme qu'il obtient l'an dernier, après 4 ans d'alternance chez Florian Bessede du restaurant "le Délice des Papilles" à Bruniquel.

« J'ai de tous temps été attiré par la cuisine » explique-t-il, il faut dire qu'à la maison, c'était du "fait maison", avec à la clé une sensibilisation culinaire au bon goût. « La cuisine est une des rares choses que j'arrive à faire instinctivement. C'est une matière concrète, on crée en faisant plaisir aux gens. On joue sur tous leurs sens, en transformant la matière, les goûts, les textures. J'aime le fait de devoir performer pour me dépasser. Au CFA, la théorie et la pratique nous permettent d'aborder de nombreux aspect de la cuisine, tan-

dis qu'au restaurant, on est affecté a une tâche bien définie ». Embauché en CDI depuis l'obtention de son BP, Loïc s'occupe désormais des entrées et des desserts du restaurant "le Délice des Papilles", de la réalisation au dressage.

Reconnu par son formateur Dominique Campergue et son maître d'apprentissage Florian Bessede pour ses qualités de "persévérance" et sa "joie de vivre" malgré les difficultés, Loïc Plagnol a été choisi pour faire partie de la délégation d'apprentis qui s'est rendue au Danemark, dans le cadre du programme de mobilité européenne Erasmus +. Il a ainsi pu découvrir de nouvelles pratiques au restaurant gastronomique "A Terre", dirigé par l'un des arbitres du Top Chef Danois. « Ce fut une expérience inoubliable » commente le jeune homme, « la découverte d'une nouvelle organisation, de nouvelles méthodes de préparation (la fermentation, la déshydratation) et de nouvelles textures. Désormais, Loïc compte poursuivre son apprentissage auprès de Florian Bessede durant quelques années, avant de diversifier ses expériences en travaillant à l'étranger. « Le titre de Meilleur Apprenti de l'Ecole des Métiers » m'a à la fois surpris et apporté beaucoup de confiance » conclu-t-il. « C'est la preuve qu'en ne lâchant rien, on arrive à faire de très belles choses... ».

l'hôtellerie restauration et les métiers des services (vente, primeur et coiffure). Un trophée a été remis aux meilleurs apprentis par section à Mathéo Bearn¹ en Bac Pro IPB chez Rémi David à Ussel. David Alves² en Bac Pro IPB au sein de l'entreprise Crobam à Trentels (47), Manon Labrunhie³ en CAP peintre en alternance aux Ets Sculfort à Maxou, Nicolas Lavayssiere4 en CAP MV au Garage Quercy Segala à Lacapelle-Marival, Jason Garces⁵ en CAP Charcutier traiteur chez Pascal Guérit à Catus, Loïc Plagnol en BP Arts de la cuisine chez Florian Bessede: "Le délice des papilles" à Bruniquel (82) et enfin Luna Tronchon⁶ en Bac pro commerce chez La Marguerite à Cahors. En point d'orgue de la soirée, Loïc Plagnol a reçu le trophée du meilleur apprenti de l'Ecole des Métiers du Lot.









Expertise comptable et conseil

- > Audit > Corporate finance > Conseil en gestion
- > Social R. H. > Juridique et fiscal

...vous **accompagne** au quotidien depuis plus de 30 ans...

commerçants

artisans

associations **agri**culteurs





ST-CÉRÉ: 05 65 38 29 24 BIARS: 05 65 10 00 75 VAYRAC: 05 65 27 03 52 CAHORS: 05 65 20 30 50 PRAYSSAC: 05 65 20 00 00 SOUILLAC: 05 65 37 89 63

GRAMAT: 05 65 33 14 67 FIGEAC: 05 65 50 40 00 CAJARC: 05 65 10 05 30

MONTCUQ: 05 65 31 88 53

ST JEAN LESPINASSE: 05 65 10 13 70





ACTUALITÉ DE LA MAISON DE L'ARTISAN

MIEUX ASSOCIER LES SALARIÉS AUX PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE, QUAND C'EST POSSIBLE : L'U2P SIGNATAIRE DE L'ACCORD SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR

La négociation sur le partage de la valeur visait à répondre à une question en forme de paradoxe : comment mieux associer les salariés aux performances de l'entreprise, sachant qu'une poignée de grandes entreprises récoltent des bénéfices records pendant que la grande majorité des TPE et PME voient leurs marges fondre sous les coups de l'inflation et de la flambée des prix de l'énergie?

L'U2P avait comme première priorité de renforcer les possibilités de partage de la valeur de l'entreprise avec les salariés, afin de protéger leur pouvoir d'achat face à la montée des prix et d'accroître l'attractivité des TPE-PME auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi.

De fait, l'U2P a fait en sorte que la prime de partage de la valeur soit confirmée par un accord. Il s'agit d'une prime défiscalisée, désocialisée et qui est laissée à l'appréciation de l'employeur qui peut la distribuer si la santé de l'entreprise le permet. Jean-Christophe Repon, Vice-Président et chef de file de l'U2P dans cette négociation a ainsi affirmé en conclusion : « Je me réjouis que l'U2P ait sauvé la prime de partage de la valeur que certaines organisations remettaient en cause. A travers l'article 10 de cet accord, nous maintenons et pérennisons ce qui est le meilleur outil entre les mains des chefs de petites entreprises, pour associer les salariés aux performances de l'entreprise ».

La deuxième priorité de l'U2P était d'éviter que de nouvelles contraintes ou charges financières s'imposent aux entreprises, alors qu'elles subissent déjà un contexte dégradé. C'est pourquoi l'U2P s'est montrée favorable au développement de dispositifs tels que l'intéressement ou la participation, à la condition que les branches professionnelles qui aboutiront à un accord allant dans ce sens, prévoient un dispositif permettant aux entreprises qui le souhaitent de l'appliquer directement, sans passer par un accord d'entreprise qui serait impraticable dans les TPE.

Ces deux priorités ayant été assez largement prises en compte dans le texte paritaire, l'U2P a donc signé cet accord, qui apporte une nouvelle preuve de l'efficience des partenaires sociaux et doit inciter le gouvernement et le parlement à respecter ses grands principes.

MAISON DE L'ARTISAN DU LOT UPA 46 - CAPEB 46 - CGAD 46 - CNAMS 46 Tél: 05 65 35 08 01 - Fax: 05 65 23 92 71



DEUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS À LA TÊTE DE LA MAISON DE L'ARTISAN ET DE L'112P 46

Le 10 février dernier à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Maison de l'Artisan, Eric Lalande,

artisan menuisier à Gourdon et président de la CAPEB 46 a été élu président de la Maison de l'Artisan et succède ainsi à Bernard Sauvagnac, qui a œuvré pendant plus de 15 ans à la tête de la structure. Serge Crabié quant à lui quitté ses fonctions de trésorier qu'il exerçait également depuis de nombreuses années.



L'Assemblée Générale de l'U2P 46 s'est déroulée en suivant et Frédéric Atlan. taxi-ambulancier à Cahors, a été élu président, succèdant ainsi à Pierre Delpey-

roux qui était en poste depuis 2004.

Lors de cette soirée, un compte rendu d'activité a été présenté rappelant que la Maison de l'Artisan héberge l'ensemble des syndicats patronaux de l'Artisanat du Lot et qu'elle accompagne et conseille de nombreux artisans au quotidien. La Maison de l'Artisan regroupe ainsi 13 syndicats (CAPEB, CGAD et CNAMS) et 5 associations

représentant plus de 750 entreprises adhérentes. Cette AG s'est clôturée par une soirée conviviale, avec près de 80 convives où l'équipe des élus « sortants » a été mise à l'honneur et vivement remerciée pour leur engagement au service des artisans Lotois et pour la réalisation du Campus des Métiers et de l'Artisanat avec ses plus de 10 000 m2 dédiés à la formation et à l'accompagnement des apprentis et des Artisans.

Un film est également venu retracer avec émotion, les grands moments et les grandes réalisations de cette équipe d'amis qui ont débuté leur aventure commune en 1986 par l'élection de Serge Crabié à la présidence de la Maison de l'Artisan. Ce dernier a ensuite été élu à la présidence de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en 1989 et a quitté cette fonction en 2021.





Matériaux de construction, le dispositif d'analyse des coûts de production est lancé

La FFB se félicite de la concrétisation de l'engagement de Bruno Le Maire pris lors des 24 heures du bâtiment en novembre dernier, fruit d'une réflexion initiée au sein du Comité de crise du BTP de la Médiation des entreprises, puis portée lors des Assises du BTP.

Placé sous l'égide de l'Insee et construit sur la même logique que les index BT ou TP, l'outil d'analyse des coûts de production des matériaux de construction permettra aux entreprises de bâtiment et à leurs clients de mieux anticiper l'évolution des prix de ces matériaux, tels que ceux subis depuis 2020.

Sa pleine réussite implique la participation de l'amont de la filière, industriels et distributeurs. La FFB sait pouvoir compter sur eux, au nom de la solidarité de filière dans un contexte toujours difficile.

Olivier Salleron, président de la FFB déclare : « Les crises à répétition depuis la pandémie de la Covid-19 ont fragilisé les artisans et entrepreneurs du bâtiment. Il est maintenant indispensable que toute la filière prenne sa part de l'effort, afin d'assurer sa survie. L'outil dévoilé par Bruno Le Maire, qui permettra de mieux anticiper les évolutions de coût de construction, arrive donc à point nommé ».

Contact: FBTP46 - 05 65 20 42 20





352, Av. A. de Monzie - CAHORS www.ambulot.com - ambulot@wanadoo.fr

05 65 23 01 23

DDD AGENDA DDD AGENDA DDD AGEN



- √ 22 et 25 mars 2023, 24 juin 2023 (matinée) : Journée « Portes Ouvertes » à l'Ecole des Métiers du Lot.
- ✓ 27 mars au 2 avril 2023 : Journées Européennes des Métiers d'Art 2023 et Salon des Métiers d'art à Martel en partenariat avec la C.M.A. du Lot et la ville de Martel (pour plus de détails, lire la rubrique Brèves). Contact : Caroline
- ✓ 1er juin 2023 à 16h30 : Remise des médailles au Concours départemental "Un des Meilleurs Apprentis de France" à l'Ecole des Métiers du Lot.
- ✓ Du 2 au 9 juin 2023 : Semaine Nationale de l'Artisanat.

FETE DE LA BOULANGERIE ET BOULANGERIE-PATISSERIE LOTOISE



Dimanche 26 mars 2023 au Restaurant l'Aquitaine à Cahors-Sud



15h: Sélection Départementale de la Meilleure Baguette de Tradition Française et du Meilleur Croissant au Beurre

17h: Assemblée Générale

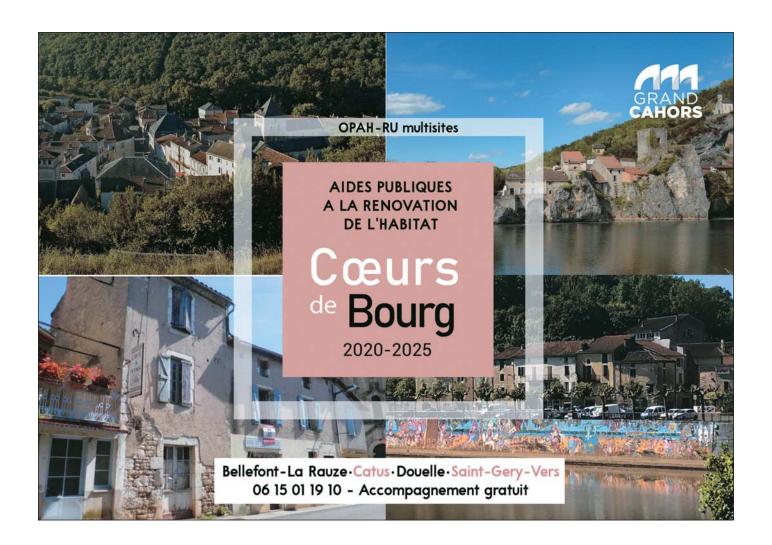


20h: Cocktail dinatoire dansant/Tombola

Renseignements: Maison de la boulangerie/pâtisserie 05 65 35 08 01

MAISON DE LA BOULANGERIE ET BOULANGERIE PATISSERIE DU LOT Rue St-Ambroise à CAHORS Tél.05 65 35 06 20 - 05 65 22 08 28

Email: federation-depart-boulangerie-du-lot@orange.fr





Nos missions de service public s'articulent autour des actions suivantes :

- 🛮 L'exploitation et la modernisation du réseau.
- 🔁 La conduite et le pilotage à distance du réseau.
- Le dépannage 24h/24 et 7j/7, en mobilisant des équipes de toute la France par exemple en cas de tempête.
- 2 Le raccordement au réseau électrique des producteurs et consommateurs.
- Le comptage de la consommation et production d'électricité grâce au compteur Linky.
- 2 L'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets de transition énergétique.

Une situation urgente ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7

09 72 67 50 + nº de votre département

NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR

Au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, **cela fait 100 ans que nous vivons à vos côtés sur ce territoire.** Nous participons, avec vous, à écrire son histoire et à le faire grandir.

Et avec notre modèle coopératif et mutualiste, ce n'est pas prêt de s'arrêter.

Oui, il faut le faire avancer face aux défis environnementaux et aux enjeux sociétaux. Nous sommes convaincus que les solutions passent par celles et ceux qui vivent et qui travaillent ici.

Alors, dans nos 158 agences au cœur de nos villes et de nos villages, nos 3000 collaborateurs et administrateurs mettent toute leur énergie pour guider chacune et chacun d'entre vous dans cette transition.

Soyez certains qu'ils s'engagent chaque jour à vous accompagner avec cette volonté commune de bien vivre ensemble.

Comme vous, notre territoire nous l'aimons.

Comme vous, nous savons que nous devons le transformer pour les générations futures.

Et on sait qu'ensemble on y arrivera.



PIERRE CAMBEFORT DIRECTEUR GÉNÉRAL JEAN-JACQUES CALCAT

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



